

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 17 mai 2024
Nombre de conseillers présents : 31	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 4 pouvoirs	

SEANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Saint-Genès-du-Retz

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Davis DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Remy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN),

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLERE,

Secrétaire de séance : Gilles MAS.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2024-76 : GEMAPI - Attribution d'une subvention
à l'association « La truite du Buron »**

Finances locales - Subventions

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

L'association « La truite du Buron », de Saint-Clément-de-Régnat, a répondu à l'APP porté par Plaine Limagne en vue de réaliser des aménagements sur le Buron.

La zone identifiée concerne un linéaire d'environ 1,4 km situé entre le lieu-dit « Le Pré d'Antan » et le Moulin de Régnat sur la commune de Saint-Clément-de-Régnat.

Le projet porte sur la pose d'enrochement dans le lit du Buron, le débroussaillage des accès au cours d'eau et la création de trous et zones de refuge pour la faune afin de favoriser la vie aquatique et le méandrage naturel du cours d'eau.

L'association bénéficie d'une autorisation de la Police de l'Eau afin de mener à bien son action.

Plan de financement de l'opération (HT)

Dépenses		Recettes	
Fourniture et pose d'enrochement	8 400 €	Subvention de Plaine Limagne	4 000 €
		Fonds propres	4 400 €
TOTAL	8 400 €	TOTAL	8 400 €

Conformément au règlement de l'APP, un acompte de 1 000 € pourra être versé à l'association sur présentation du devis du prestataire retenu signé. Le solde sera versé sur présentation de la facture acquittée et fourniture d'un bilan photographique de l'action.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'attribuer à l'association « La truite du Buron » une subvention de 4 000 € au titre de l'appel à projet « Entretien et restauration des cours d'eau » ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 31 mai 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement

